

Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 23 octobre 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2016
Votre dossier : R-3934-2015
Notre dossier : R050915 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose, conformément à la décision D-2015-157 et à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 20 octobre 2015, ses réponses à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie et des intervenants dans le dossier décrit en rubrique.

Les réponses du Transporteur sont consignées aux pièces HQT-13, Documents 1, 1.1 et 2 à 8. Les originaux et une liste des pièces révisée vous parviendront sous peu.

Nous soulignons que la pièce HQT-13, Document 1.1 est produite sous pli confidentiel. Ce dépôt confidentiel est effectué en conformité avec la décision D-2010-087 qui a approuvé le contrat de service de transport d'électricité entre le Transporteur et ÉLL (dossier R-3636-2007). Dans cette décision, la Régie accepte la demande de traitement confidentiel des renseignements à caractères financiers et commerciaux, ce qui inclut le prix du service de transport et les frais associés au service de support de tension dynamique en cause, et mentionne ce qui suit :

ORDONNE que seule la version caviardée du contrat de service de transport d'électricité et de support de tension dynamique (pièce ÉLL/HQT-2) soit produite au dossier public et rendue accessible.

Le Transporteur, en application de la décision D-2010-087, demande que la Régie interdise la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus à la pièce HQT-13, Document 1.1.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. Intervenants (courriel)